



Colayrac - Saint Cirq

La lettre du Maire

N°22 février 2011

Edito

Chers amis de Colayrac-Saint Cirq,

Nous laissons derrière nous une année 2010 allant de catastrophes naturelles à répétition, tout autour de notre planète, en poudrières géopolitiques agitant le monde.

Nous avons, quant à nous, la chance d'être épargnés par rapport à toutes ces secousses.

Pour nous, je veux retenir de 2010 des souvenirs positifs.

Elle aura vu d'une part l'achèvement d'un projet majeur pour notre commune : les aménagements réalisés sur la RD 813 dans la traversée du bourg dont la fin aura été marquée par leur inauguration, le 6 novembre, en présence des autorités locales (représentant du Préfet, Député-Maire, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne...).

D'autre part elle aura été jalonnée de manifestations festives réunissant beaucoup de monde dans un esprit de convivialité : celles des habitués, comme la FNACA avec son traditionnel repas champêtre, les écoles, le comité de jumelage... mais aussi celles venant d'initiatives nouvelles comme les « repas d'été » imaginés par l'association ACACIA, le grand pique-nique organisé au bord du fleuve par la nouvelle association « Nosta Garona » à l'occasion de la journée du patrimoine...

Autant de signes de vitalité et de bonheur de vivre !

Souhaitons maintenant qu'en 2011 tous gardent le même enthousiasme, le même dynamisme... et le goût de bien vivre ensemble.

C'est le vœux qu'en ce début d'année je formerai pour chacune et chacun d'entre vous.

François Chelmeil

Un choix difficile pour les jeunes bacheliers, l'orientation professionnelle

Pour l'année 2011, les journées INFOSUP se sont tenues les 14 et 15 janvier derniers. Ce sont quelques 2600 lycéens et 1500 visiteurs qui ont pu accéder aux informations livrées par 136 établissements présents.



Du nouveau à l'accueil de loisir

La municipalité de Colayrac-Saint Cirq mène depuis quelques années déjà une véritable politique de cohésion sociale par des actions financées en direction de nos « tout-petits » à la crèche « la Farandole » et des « un peu plus grands » à l'accueil de loisirs de l'école maternelle (3-11 ans).

Nous venons de décider d'élargir notre champ d'actions en direction des tranches d'âge supérieures, à savoir les 12/13 ans et les 14/17 ans.

Nous proposons l'intégration des 12/13 ans dans notre accueil de loisirs dont les locaux seront délocalisés dès l'été 2011 à l'école René Cassin.

Nous proposons également d'initier des projets et des activités pour nos ados de 14 à 17 ans afin de créer ce lien social qui fait parfois défaut à un âge où l'on ne doit manquer ni de repères ni d'espérance.

Pour tout renseignement, contacter le directeur M Eric NOVOA au 05.53.47.44.17 ou 06.77.17.92.58

ici →



Informations pratiques actuellement disponibles concernant:

- Les universités présentes sur Agen, le site Michel SERRES et le site du Pin
 - DUSA, Département Universitaire des Sciences Agenais <http://www.dusa.agen.u-bordeaux.fr>
 - GACO Gestion Administrative et Commerciale, <http://www.gaco-agen.iut.u-bordeaux1.fr/>
 - QLIO Qualité Logistique Industrielle et Organisation, <http://www qlio.iut.u-bordeaux1.fr/>
 - Droit, AES (administration économique et sociale), Langues Anglais et Espagnol <http://www.universite-agence.fr/>
- des dispositifs d'apprentissage : <http://dusa-pro.com> et <http://sudmanagement.fr>
- des documents mis à votre disposition à la Mairie de Colayrac : "le guide de l'étudiant" et la brochure "Agglo Universités et enseignement supérieur"
- Votre recherche d'orientation par domaine, établissement ou niveau <http://www.etudes-superieures-agen.fr/>
- des informations pratiques sur la formation et les structures locales <http://www.agen.fr/1-13079-Formation.php>

Décisions du Conseil municipal du lundi 13 decembre 2010

- **Convention de partenariat-retraite avec le CDG 47 (Centre de gestion de Lot-et-Garonne).**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le renouvellement pour 3 ans de la convention qui lie la commune au CDG 47 dans son rôle intermédiaire auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC) agissant en tant que gestionnaire des caisses de retraite affiliées (CNRA-CL, IRCANTEC, RAFFP).

- **Projet photovoltaïque au centre technique communal**

Demande de subvention à la CAA.

L'étude technique et financière réalisée par le Syndicat Départemental Energies et Electricité (SDEE 47) et jugée favorable, le Conseil Municipal décide à présent d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour le marché de couverture photovoltaïque et de solliciter une subvention de la CAA au titre du fonds de solidarité territorial (FST) 2010.

- **Autorisation de mandatement exercice 2011**

Comme chaque année à pareille époque, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011 prévu fin mars – dans la limite de 25 % de crédits ouverts l'année précédente.

- **Avance sur subvention à la crèche « La Farandole »**

Le Conseil Municipal décide le versement d'un acompte sur subvention en faveur de la crèche « La Farandole », d'un montant de 30 000 €, afin de lui permettre le règlement de ses charges sociales exigibles dès le 15 janvier 2011.

- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Le Conseil Municipal décide d'adopter une nouvelle grille de tarification tenant mieux compte des revenus des familles. Le prix des journées ou demi-journées (avec ou sans repas) est modulé selon 7 tranches de ressources.



- **CAA - Redevance spéciale (RS)**

Cette redevance doit s'appliquer, conformément à la loi 1993, à tous producteurs de déchets non ménagers issus d'une activité professionnelle ou administrative.

Sa mise en place relève de la compétence de la CAA qui la met en oeuvre à compter du 1er janvier 2011.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la CAA la convention relative aux déchets non ménagers collectés aux portes de nos bâtiments communaux.

- **Classement du chemin rural de Sartre dans le domaine public (voie communale)**

Dans la perspective du développement de l'habitat dans le secteur de Sartre, le Conseil Municipal décide de classer le chemin de Sartre sur 550 mètres, dans le domaine public, afin de pouvoir y appliquer une participation pour voirie et réseaux (PVR) dans le financement des travaux d'adaptation devenus nécessaires de ces réseaux.

- **Participation pour voirie et réseaux, chemin de Sartre**

Le Conseil Municipal décide d'accepter la réalisation des travaux d'adaptation et de renforcement de la voirie et des réseaux chemin de Sartre et de fixer à 100 % la part du coût des travaux correspondants, à hauteur de 2,00 € le mètre carré.

- **Budget : décision modificative n°1**

S'équilibrant en recettes et dépenses à 22 000 €, la décision modificative est adoptée.

- **Aménagement de salles d'activités à l'école René Cassin**

A destination des activités périscolaires, organisées dans le cadre de l'ALSH, l'aménagement de salles d'activités en rez-de-jardin de l'école René Cassin comprend 1 bureau de 21 m², 1 local rangement de 22 m² et 2 salles d'activités 55 et 76 m². Le coût estimé est de 121 536 €.

le plan de financement prévu est le suivant :

– l'Etat (DGE) 22 340 €, le Conseil Général 39 095 €, la commune et la CAA 60 101 €

Le Conseil Municipal adopte le projet.

ici →



Décisions du Conseil municipal du lundi 24 janvier 2011

- **Chemin de Sartre : Effacement des réseaux basse tension (SDEE 47) et France Télécom :**

Dissimulation des réseaux électriques aériens pour un montant estimatif hors taxe de 118 433,62 € avec une participation estimative de la commune de 10 %, soit 11 843,36 €.

Effacement du réseau France Télécom pour un coût estimatif (génie civil et câblage) à charge de la commune pour un montant estimé à 12 000 €.

- **PACT : Participation en faveur des personnes âgées ou handicapées :**

le PACT de Lot-et-Garonne instruit des dossiers de réhabilitation de logements en faveur des personnes âgées et handicapées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'associer à l'effort de rénovation des logements de personnes âgées ou handicapées à concurrence de 76 € par dossier dûment notifié et subventionné, soit pour 2010 : 1 dossier x 76,00 = 76 €.

- **CAA : Fonds de solidarité territorial :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer à la CAA au titre du Fonds de Solidarité Territoriale 2011 les 2 dossiers suivants :

1 – voirie communale : quartier des Bergeronnettes avec liaison Rabanel à Targebayle (VC 13)

Montant des travaux Hors Taxe : 90 000 € subventions attendues : 27 900 €

2 – équipements de proximité : aménagement de salles d'activités à l'école René Cassin au profit de l'ALSH (12/13 ans et 14/17ans)

Montant des travaux hors taxe : 111 700 € subventions attendue 30 % : 33 51 €

- **Acquisition de terrains "Barreau" :**

le projet de lotissement de 3 lots au lieu-dit « Barreau »

L'accès à ces parcelles et le traitement des eaux pluviales du chemin rural de Barreau nous ont amené à accepter des propriétaires la proposition de cession de parcelles (419m²) contre la charge de leur entretien.

- **Convention d'installation de matériel publicitaire**

Signature avec la société ATTRIA d'une convention pour l'installation, l'exploitation et l'entretien, sur le domaine public, de trois mobiliers de communication en remplacement des mobiliers existants. Une face supporte des annonces commerciales et publicitaires et l'autre est mise à disposition gratuitement pour la communication municipale. La fourniture, la pose de ces mobiliers ainsi que leur entretien et leur maintenance sont à la charge de la société Attria pendant toute la durée de la convention (12 ans). Les matériels installés et leur emplacement devront être conformes à la réglementation sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.



- **Projet culturel ONBA 2011 :**

En 2011, un festival de musique de chambre et symphonique est organisé sur l'ensemble du territoire de l'agglomération agennaise avec l'Opéra National de Bordeaux Aquitaine, le Conservatoire d'Agen et les écoles de musique de l'agglomération (Il débutera le lundi 2 mai 2011 à Colayrac-Saint Cirq à l'église de Saint Cirq (Septuor « Ravel et ses contemporains » formation solistes).



L'organisation logistique et financière est portée par la CAA assumera 50 % des charges sur son budget propre, les 50 % restants étant reportés au prorata du nombre d'habitants par commune, à savoir 832,00 € pour Colayrac-Saint Cirq. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet ONBA et d'accepter la prise en charge des frais afférents qui seront inscrits au Budget Primitif 2011.

- **Aménagement de Salles d'activités pour l'ALSH : demande de subvention à la CAF**

Création de deux salles d'activités, d'un bureau et l'un local de rangement au rez-de-jardin de l'école René Cassin.

Le coût estimé de cette opération est de 121 536 € hors taxe (travaux 111 700 € + MO 9 836 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de la CAF de Lot-et-Garonne une aide à l'investissement pour le projet décrit ci-dessus.

Informations Mairie

Sécurité de nos enfants

Afin de renforcer la visibilité de vos enfants sur la voie publique, des gilets jaunes * ont été distribués lors de la délivrance des abonnements (année 2010/2011) pour le transport scolaire.



Dans le cas où votre enfant n'aurait pas reçu cet équipement de sécurité, des gilets sont disponibles au point info bus situé 121 bis boulevard Carnot à Agen, tél : 05 53 48 90 10 ainsi qu'à la mairie de Colayrac-Saint Cirq.

* Le port du gilet est obligatoire à la montée et à la descente du bus au même titre que la possession du titre scolaire.

Vous avez besoin de conseils juridiques, financiers et fiscaux dans le domaine du logement.

Contactez l'ADIL 47

(Association Départementale d'Information sur le Logement)
6 bis Boulevard Scaliger – 47000 AGEN

05.53.67.93.65

Rendez-vous possible Mairie de Colayrac-Saint Cirq
le 3^{ème} mardi de chaque mois, de 14^h00 à 17^h00.

Vous êtes VICTIMES Un numéro à appeler pour vous aider gratuitement le 05.53.66.23.03

L'Association d'Aide aux Victimes AVIC 47
3, rue Louis-Vivent 47000 AGEN
E-mail : avic47@free.fr

Association conventionnée par le Ministère de la Justice.
Habilitée par les Tribunaux de Grande Instance d'Agen et de Marmande.

L'assistante sociale reçoit
le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois
uniquement sur rendez-vous
appelez le 05.53.77.09.28

Dates de ramassage des encombrants

le 10 mars, 14 avril et 12 mai 2011

Pour le ramassage des encombrants il vous faut appeler le 0800 77 00 47 (appel gratuit d'un poste fixe) une semaine avant la date.

Déchèterie : 05 53 96 45 06
Dates et heures d'ouverture

du lundi au vendredi de 14^h30 à 18^h30
samedi de 9^h00 à 12^h00 et de 14^h30 à 18^h30
dimanche de 9^h00 à 12^h00

Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33
Pour le Raccordement au gaz naturel : 0 810 224 000
Gaz de France DolceVita : 09 69 324 324 ou
www.dolcevita.gazdefrance.fr

Les manifestations et animations à Colayrac-Saint Cirq

• Vendredi 4 mars

Spectacle ALSH à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 19^h00.

• Samedi 5 mars

Repas déguisé du club de tennis à la salle des fêtes à partir de 19^h00.

• Jeudi 10 mars

Le rassemblement des assistantes maternelles organise un carnaval pour les petits loups (buffet crêpes) RDV à la salle des fêtes à 10^h00.

• Samedi 12 mars

L'école de Rugby organise une repas à partir de 18^h30.

• Dimanche 13 mars

L'association de Country organise un bal à partir de 14^h00 à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq.

• Jeudi 17 mars

Le rassemblement des assistantes maternelles organise une animation pour les tout petits – parents professeur de 9^h30 à 11^h30 – 3 € / enfant.

• Samedi 19 mars

Repas organisé par le club de Rugby à la salle des fêtes à partir de 20^h00.

• Dimanche 20 mars

Loto du 3^{ème} âge à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 14^h00.

• Dimanche 20 mars

Vide grenier organisé par le club de foot de Colayrac au Stade toute la journée.

• Samedi 26 mars

Loto organisé par la pétanque à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 20^h30.

• Vendredi 1^{er} avril

Bal masqué organisé par les Parents d'élèves à la salle des fêtes de Colayrac à partir de 19^h30.

• Dimanche 3 avril

Parcours du coeur, départ à 9^h00 au complexe sportif pour deux circuits au choix, retour prévu pour le petit circuit vers 11^h00 et le grand vers 11^h45.



• Samedi 9 avril

Repas soirée Sponsor du club de Basket de Colayrac à la salle des fêtes de Colayrac à partir de 21^h00.

• Samedi 16 avril

Repas de la chasse à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 20^h30.

• Jeudi 21 avril

Le rassemblement des assistantes maternelles organise une animation gym pour les grands 4/11 ans – parents professeur de 9^h30 à 11^h30 – 3 € / enfant.

• Vendredi 29 avril

Marché aux fleurs à l'école René Cassin organisé par les parents d'élèves.

• lundi 2 mai 2011

Septuor « Ravel et ses contemporains » (formation solistes ONBA) à l'église de Saint Cirq.

Bien vivre ensemble

Du stationnement des véhicules en zone urbanisée

Dans la lettre du Maire n° 12 de septembre 2009 étaient rappelées des règles élémentaires en matière de circulation et de stationnement en secteur urbain. Après les travaux d'aménagement de la traversée de Colayrac bourg il avait en effet semblé opportun de les remettre en mémoire. Après plusieurs mois de fonctionnement, quelques difficultés subsistent, épisodiquement, surtout en matière de stationnement. Sans doute est-il donc nécessaire d'apporter quelques précisions à ce sujet.

1 – **Les arrêts minute** : ils sont définis par arrêté municipal. La durée du stationnement y est limitée à celle de la fréquentation des commerces au droit desquels ils se trouvent.

2 – **Sur les emplacements aménagés le long de la voirie ou sur les parkings**, il n'est pas prévu de limitation de durée de stationnement **mais on ne peut « s'y établir »**.

3 – **Sur les trottoirs**, il est interdit de laisser un véhicule en stationnement... **même devant son propre garage**. Le trottoir est un espace public réservé aux piétons, qui doivent pouvoir y circuler librement.

NB : Les trottoirs, les emplacements aménagés pour le stationnement des véhicules et la chaussée sont des espaces publics que nul ne peut s'approprier ou même se réserver pour son usage exclusif.

Rugby à Colayrac, championnat 1^{ère} série

le 6 mars - Penne

le 27 mars - Saint-Aubin

Basket à Colayrac

JIL Colayrac Basket équipe 1

le 19 février - Basket Luy Adour Club

le 26 mars - Castelnau Ent Pomarez Chalosse

le 9 avril - Amou Bonnegarde Nassiet

le 23 avril - St Médard Sport Mt de Marsan



Passage à la télé numérique le 29 mars ou le 8 novembre ?

Si vous recevez la télé via l'ADSL, le satellite (parabole) vous n'êtes pas concerné !

Si vous recevez la télé par l'antenne rateau et si celle-ci est orientée vers l'émetteur du pic du midi (direction sud), l'arrêt de l'ancien système est prévu le 8 novembre 2011.

Si vous recevez la télé par l'antenne rateau et si celle-ci est orientée vers l'émetteur d'Agen, l'arrêt est prévu le 29 mars 2011.

Pour plus d'informations

Des brochures explicatives sont disponibles en mairie ou, contactez : www.tousaunumerique.fr

09 70 818 818 (appel local)